

Réunion du 20 mars 2026

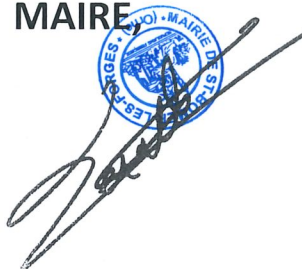
CONSEIL MUNICIPAL

(art. 22 du Code d'Administration Communale)

Le Conseil Municipal de la Commune de ST BOMER LES FORGES se réunira, en séance ordinaire, le vendredi 20 mars 2026 à 18 h 00 à la Mairie.

Fait à ST BOMER LES FORGES, le 16 mars 2026.

LE MAIRE

A blue circular official stamp of the Municipality of St Bomer les Forges is placed over a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'ST BOMER LES FORGES' and 'MAIRIE'.

ORDRE DU JOUR

1. Election du Maire,
2. Détermination du nombre d'adjoints,
3. Election des adjoints,
4. Lecture et distribution de la charte de l' élu local,
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2026,
6. Indemnités du Maire et des adjoints,
7. Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,
8. Désignation des délégués au Territoire Energie Orne (Te 61),
9. Désignation des délégués au syndicat mixte d'alimentation en eau potable de Domfront-en-Poiraie,
10. Désignation des délégués au Comité Syndical du Parc Naturel Régional Normandie-Maine,
11. Désignation des délégués au Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (S.M.I.C.O.),
12. Désignation des délégués locaux du Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.),
13. Questions diverses.